

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

À la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 19 décembre 2022 sont présents Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Éric Bissonnette, Bernard Guilbault, Bernard Carey, Roger Labrecque siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Favreau, présent, et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

Monsieur le conseiller Axel Palomares n'est pas présent mais suit la séance par Facetime.

Monsieur Pierre Dionne, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Aucun citoyen assiste à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Guy Favreau constate le quorum et ouvre la séance du Conseil à 19 heures 10.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 203-12- 2022.**

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette
APPUYÉ par Roger Labrecque

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ADOPTÉE à l'unanimité

**3. DEMANDE D'UNE AUGMENTATION DE MARGE DE CRÉDIT AVEC
LA BANQUE CIBC
RÉSOLUTION 204-12-2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue des travaux majeurs sur le réseau d'aqueduc

IL EST PROPOSÉ par Bernard Guilbault
APPUYÉ par Roger Labrecque

ET RÉSOLU QUE la municipalité d'Abercorn demande une augmentation temporaire jusqu'au 30 avril 2023 de la marge de crédit avec la Banque CIBC au montant de 500 000\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. PROGRAMMATION TECQ RÉSOLUTION 205-12-2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette
APPUYÉ par Bernard Guilbault

ET RÉSOLU QUE :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. ENGAGEMENT D'ANTOINE GALIPEAU POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (POSTE EN PROBATION) RÉSOLUTION 206-12-2022

IL EST PROPOSÉ par Éric Bissonnette
APPUYÉ par Bernard Guilbault

ET RÉSOLU d'autoriser le Directeur général à signer le contrat d'embauche, avec une probation de 6 mois, d'Antoine Galipeau pour le Service des Travaux publics. Également le poste devra être affiché pour créer une banque de réserve.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION 207-12-2022**

IL EST PROPOSÉ par Margaret Lefevre-Macey
APPUYÉ par Roger Labrecque

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 heures 20

ADOPTÉE à l'unanimité

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

RATIFICATION.

Pierre Dionne,
Directeur général

Guy Favreau,
Maire

Je, Guy Favreau Maire de la Municipalité d'Abercorn, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.